

**Municipalité de Saint-Gérard-Majella
Budget 2023**



REVENUS	
Taxes générales	480 624.42 \$
Services municipaux	129 951.00 \$
Autres revenus	4 000.00 \$
Hygiène du milieu	240.00 \$
Loisirs et culture	2 500.00 \$
Services rendus	5 220.00 \$
Imposition des droits	10 300.00 \$
Intérêts et autres	1 500.00 \$
Revenus de transferts	126 478.08 \$
TOTAL DES REVENUS DE FONCTIONNEMENT	760 813.50 \$

DÉPENSES	
Conseil	38 907.50 \$
Administration	192 655.00 \$
Élections	7 000.00 \$
Évaluations	125.00 \$
Autres	13 700.00 \$
Sécurité publique	82 799.00 \$
Voirie	60 465.00 \$
Entretien municipal	47 900.00 \$
Éclairage des rues	2 000.00 \$
Eau potable	63 750.00 \$
Hygiène du milieu	109 100.00 \$
Urbanisme	35 120.00 \$
Salle communautaire	1 500.00 \$
Parc et terrain de jeu	10 902.00 \$
Financement	55 490.00 \$
Affectation	39 400.00 \$
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	760 813.50 \$

TAUX ET ÉVALUATION	
Évaluation municipale pour 2023	118 042 700.00 \$
Taux de taxes générales 2023 par 100 \$ d'évaluation:	0,3363 \$

SALAIRE DES ÉLUS
Le salaire de la mairesse pour 2023 sera de 8 245 \$ plus une allocation de dépenses de 4 122.50 \$
Le salaire des conseillers pour 2023 sera de 2 750 \$ plus une allocation de dépenses de 1 375 \$
EAU
Gallon
Le taux de base est de 150 \$ pour 20 000 gallons et 4.50 \$ du 1000 gallons supplémentaires.
Mètre cube
Le taux de base est de 150 \$ pour 90.909 mètres cubes et 1.00 \$ du mètre cube supplémentaire.
Le taux de base pour les compteurs inactifs ou inutilisés est de 65 \$ par unité.
COLLECTE DES ORDURES ET BACS SUPPLÉMENTAIRES
Le taux unitaire pour la collecte des ordures a été fixé à 213.00 \$ par unité d'évaluation domiciliaire ou commerciale plus 120 \$ du bac noir supplémentaire pour les étiquettes vendues du 1er janvier au 31 décembre 2023